

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du jeudi **25 mai 2023 à 16 h 30** au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

À 16 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 0

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 404.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 305.14 RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE DE BASSE DENSITÉ EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE DANS L'AFFECTATION FORESTIÈRE ET À LA CRÉATION DE LA ZONE 122 F
4. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 404.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 305.14 RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE DE BASSE DENSITÉ EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE DANS L'AFFECTATION FORESTIÈRE ET À LA CRÉATION DE LA ZONE 122 F
5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 405.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 308.14 RELATIVEMENT À UN DROIT DE PASSAGE CONSENTI PAR ACTE NOTARIÉ
6. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 405.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 308.14 RELATIVEMENT À UN DROIT DE PASSAGE CONSENTI PAR ACTE NOTARIÉ
7. PÉRIODE DE QUESTIONS;
8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. ACCEPTATION DE LA RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
RÉSOLUTION NO 227.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay;
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Considérant l'article 157 du code municipal, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget présents à la présente séance extraordinaire du 25 mai 2023 à 16 h 30 renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO 228.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 404.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 305.14 RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE DE BASSE DENSITÉ EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE DANS L'AFFECTATION FORESTIÈRE ET À LA CRÉATION DE LA ZONE 122 F

M^{me} Sophie Tremblay, conseillère, donne avis qu'à une séance ultérieure, elle verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 404.23 relativement à l'implantation d'une résidence de basse densité en bordure d'un chemin entretenu à l'année dans l'affectation forestière et à la création de la zone 122 F.

4. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 404.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 305.14 RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE DE BASSE DENSITÉ EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE DANS L'AFFECTATION FORESTIÈRE ET À LA CRÉATION DE LA ZONE 122 F
RÉSOLUTION NO 229.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le premier projet de règlement n° 404.23 relativement à l'implantation d'une résidence de basse densité en bordure d'un chemin entretenu à l'année dans l'affectation forestière et à la création de la zone 122 F;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;

QUE le conseil prenne acte que M. Jacques Gauthier, conseiller s'est retiré de ladite décision en considération de son conflit d'intérêts;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 405.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 308.14 RELATIVEMENT À UN DROIT DE PASSAGE CONSENTI PAR ACTE NOTARIÉ

M. Marc Lavoie, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement n° 405.23 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 308.14 relativement à un droit de passage consenti par acte notarié.

4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 405.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 308.14 RELATIVEMENT À UN DROIT DE PASSAGE CONSENTI PAR ACTE NOTARIÉ
RÉSOLUTION NO 230.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay;
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le projet de règlement n°405.23 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 308.14 relativement à un droit de passage consenti par acte notarié

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 17 h 50

M. Bernard St-Gelais
Maire

Mme Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière